

**« Dématérialisation des circuits de la
Décision publique**

Convocation électronique des élus »



La convocation électronique des élus

- Plusieurs constats ont contribué à l'initiation de ce projet :
- Du point de vue de la collectivité :
 - Besoin important de rationaliser les dépenses de fonctionnement
 - Nécessité d'optimiser certains traitements consommateurs de « temps homme » pour la réalisation de tâche répétitives
- Du point de vue de l' élu :
 - Un élu local a souvent besoin de décider rapidement sur des sujets divers relevant de sa compétence.
 - Forte attente des élus pour un accès quasi instantané aux documents et actes administratifs.
 - Les TIC et supports modernes (PC, Smartphones, Tablettes etc., et les réseaux numériques) permettent cette rapidité de réaction.
- D'où la volonté du Conseil général de Lot-et-Garonne de mettre en place une politique active de Développement Durable utilisant pleinement les outils numériques :
 - Une des 15 fiches actions du 1er programme de l'Agenda 21 interne



Une approche globale de la dématérialisation

Le projet « convocation électronique des élus » s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de la dématérialisation pour le CG 47

Cette démarche comprend notamment la dématérialisation de nombreux flux :

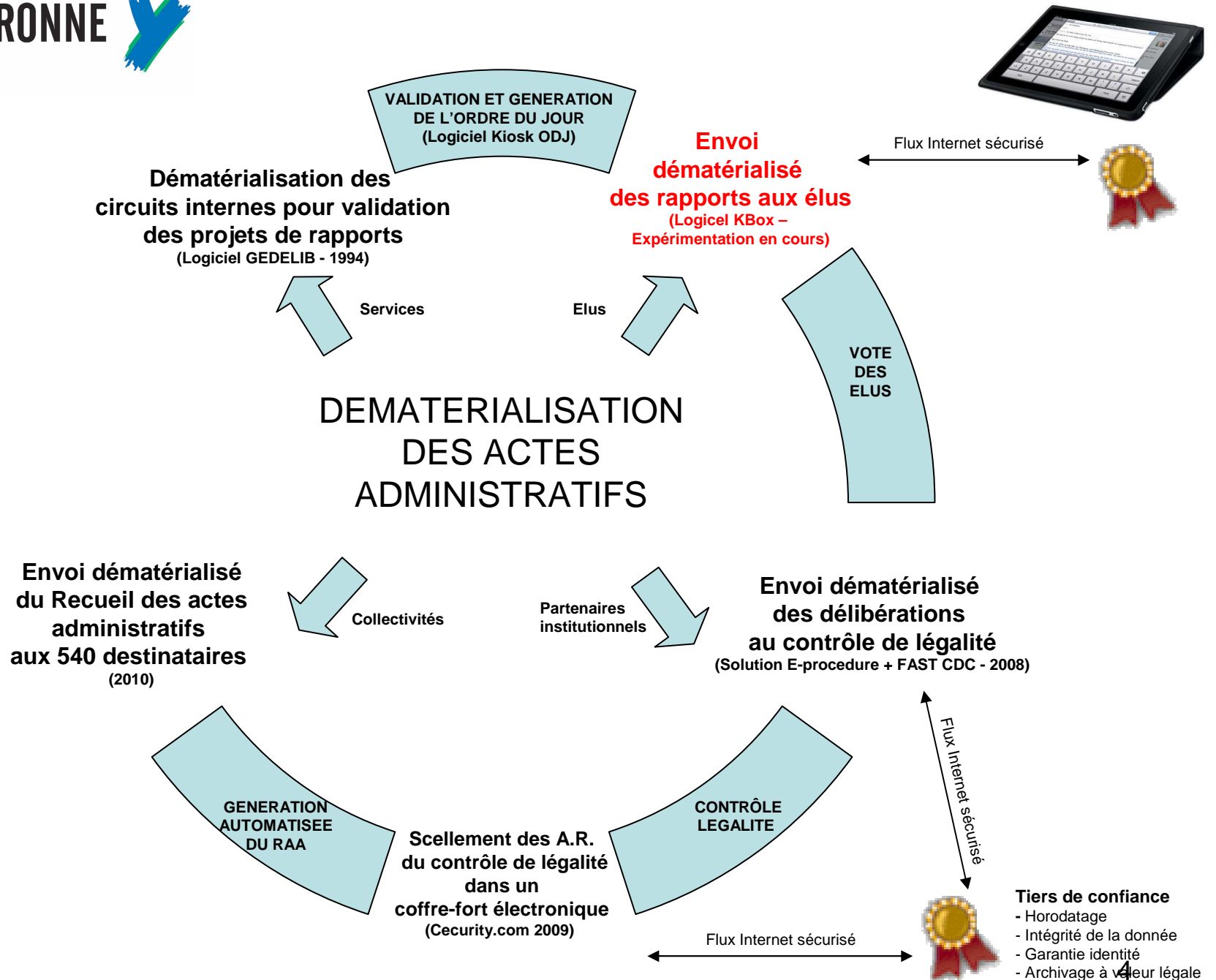
Sociaux : dématérialisation des échanges avec la CNSA (MDPH), la CAF et la MSA (RSA)

Financiers : échanges avec le payeur départemental (paye, flux financiers RSA), dématérialisation des titres et mandats sans pièce justificative en cours : candidature acceptée, gros chantier de normalisation du fichier des tiers comptables (plus de 20 000 tiers à revoir)

Administratifs : marchés publics, actes administratifs, échanges inter-services, etc...

La **dématérialisation des actes administratifs** constitue un chantier à part entière. Ce chantier inclut le projet de **convocation électronique des élus**.





Le dispositif mis en place pour la convocation électronique des élus

Le dispositif technique comprend :

Un outil de génération automatique de l'ordre du jour de la commission permanente et de sessions plénières :

- Extraction et numérotation automatique des rapports et projets de délibération
- Transmission de l'ordre du jour sur une **plateforme sécurisée**

Un outil de réception simple et intuitif

- Envoi automatique d'un **mail et/ou SMS** pour notifier l' élu de la publication de l'ordre du jour
- Un système de téléchargement, **adapté aux solutions mobile** et faisant l'objet d'une application spécifique Ipad en cours de certification pour l'Apple Store (notebook, tablette numérique, Smart Phone)
- Un support matériel offrant un confort de lecture équivalent à celui du support papier

Un espace Extranet dédié aux Conseillers généraux (consultation rapports et délibérations, guide des aides, règlement intérieur, agenda des commissions, PV des réunions, annuaires, etc...)

Coût de l'opération :

- **investissement entièrement financé par les économies de fonctionnement** générées par la dématérialisation du recueil des actes administratifs (40 K€ de papier + 17 K€ de coût d'affranchissement)
- **Économie d'environ 30 K€ sur les années suivantes** (ne tient pas compte des économies générées par les autres chantiers de dématérialisation)

Points qui restent à traiter : l'industrialisation du procédé + l'accompagnement des élus... !